

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DU 21-1 DLH Projet d'extension de l'Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière dans l'immeuble 187, rue du Chevaleret (13e) – Résiliation partielle anticipée et Avenant au bail emphytéotique d'ELOGIE-SIEMP.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants ;

Vu l'état descriptif de division du 25 juin 1971, suivi d'un rectificatif du 13 août 1971 divisant en 4 lots l'ensemble immobilier 181-195, rue du Chevaleret (13e) et ses modificatifs en date des 3 novembre 1972, 30 octobre 1973, 30 mars 1976, 15 février 1977, 7 juin 1977, 12 février 2007, et les 27 et 28 décembre 2012 ;

Vu l'acte du 8 novembre 2013 portant modificatif de l'état descriptif de division du 25 juin 1971 et location par bail emphytéotique pour une durée de 35 ans au profit de la société ELOGIE-SIEMP du lot de copropriété n° 14 dépendant de l'ensemble immobilier 70 à 80, rue Dunois, 83 à 101, bd Vincent Auriol, 181-195, rue du Chevaleret et 1 à 23, square Dunois (13e) ;

Vu l'article 6 du règlement de copropriété en date du 25 juin 1971 portant division de cet ensemble immobilier stipulant que chaque copropriétaire peut procéder seul à toute subdivision du lot lui appartenant ;

Vu le projet de division du lot de copropriété n° 14 en deux futurs lots n°15 et 16 en vue de permettre l'extension de l'Institut du Cerveau et de la Moelle Épinière ;

Vu l'accord d'ELOGIE-SIEMP pour exclure le futur lot n°15 de l'assiette du bail emphytéotique contre le versement d'une indemnité d'un montant de 111.250 euros ;

Vu l'accord de l'ICM et de la Ville de Paris sur les modalités de cession du futur lot n°15, objet du projet de délibéré 2021 DU 21-1 DLH ;

Vu le projet en délibération en date du 23 février 2021 par lequel Madame la Maire de Paris se propose d'autoriser la résiliation partielle anticipée et l'avenant au bail emphytéotique d'ELOGIE-SIEMP, et la cession de locaux communaux à usage de stationnement en sous-sol au profit de l'Institut de Cerveau et de la Moelle Épinière en vue du projet d'extension de leur locaux professionnels ;

Vu la saisine pour avis de M. le Maire du 13e arrondissement en date du 15 février 2021;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 1^{er} mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Emmanuel GREGOIRE au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : est autorisée la division du lot n° 14 de l'état descriptif de division de l'ensemble immobilier 70 à 80, rue Dunois, 83 à 101, bd Vincent Auriol, 181-195, rue du Chevaleret et 1 à 23, square Dunois (13e) en deux futurs lots n°15 et 16 conformément aux plans ci-joints ;

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la société ELOGIE-SIEMP, dont le siège social est situé 8, bd d'Indochine (19e) un avenant au bail emphytéotique du lot de copropriété n° 14 dépendant de l'ensemble immobilier 181-195, rue du Chevaleret, cadastré BN 2 selon les conditions essentielles suivantes :

- le futur lot de copropriété n° 15 issu du lot n° 14 selon le plan ci-joint est distrait de l'assiette du bail emphytéotique ;
- Les autres charges et conditions du bail emphytéotique demeurent sans changement ;
- tous les frais entraînés tant par la rédaction que par la publicité du bail, et de ses avenants, qui seront passés par devant notaire, seront à la charge de l'Institut du Cerveau et de la Moelle Épinière ;

Article 3 : est autorisé le versement au profit de la Société ELOGIE-SIEMP d'une somme d'un montant de 111.250 euros à titre d'indemnisation pour cette réduction d'assiette du bail emphytéotique.

Article 4 : cette dépense sera inscrite sur le budget de la Ville de Paris pour les exercices 2021 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO